

L'AFD et la Commission Européenne



L'AFD et l'Europe

« L'Europe » en chiffres: Le premier bailleur mondial



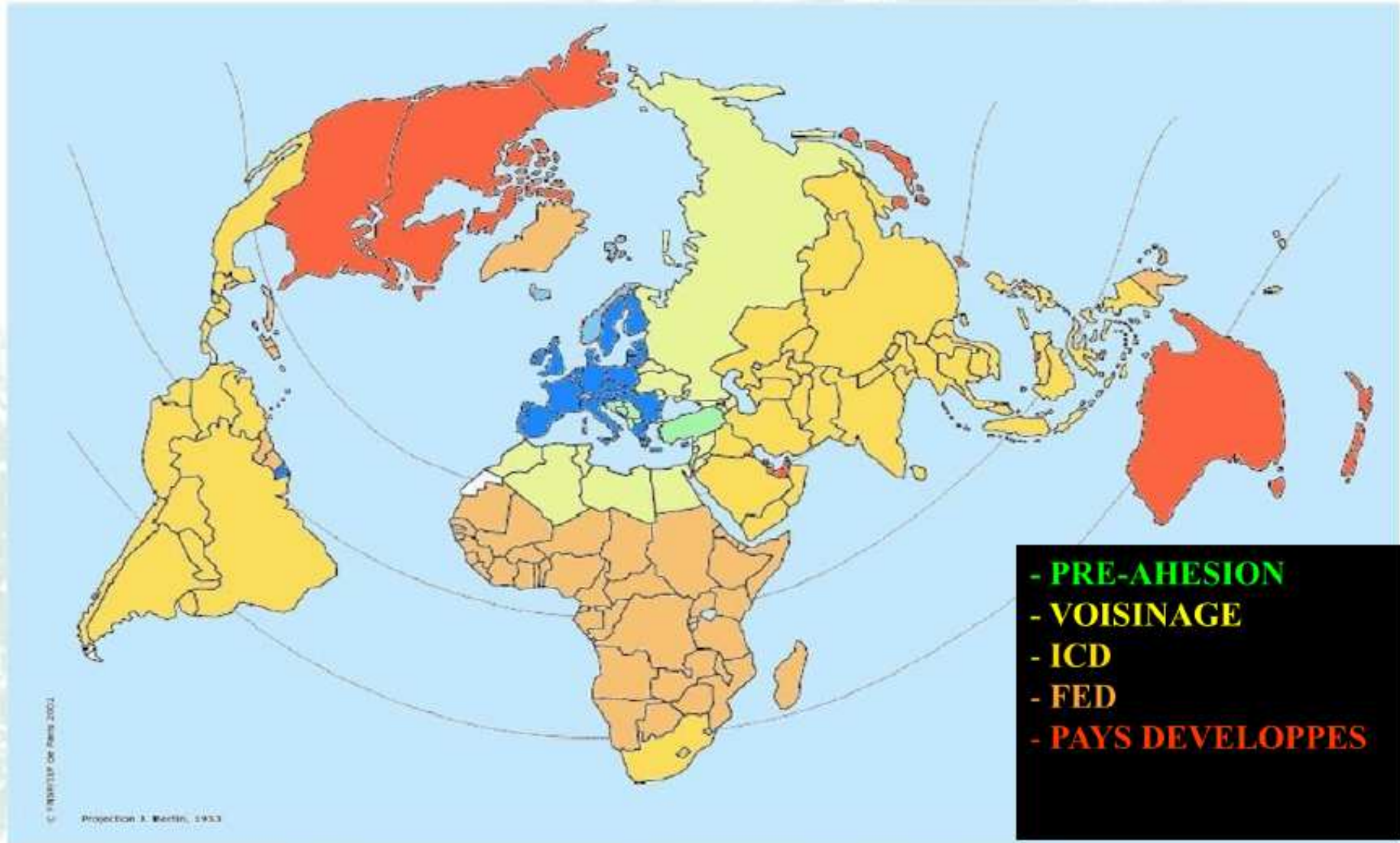
- L'UE est le **plus grand donateur au monde**. L'UE (27+1) représente **60% de l'aide publique au développement (1)**.
- La **Commission européenne est le 2ème pourvoyeur d'APD en volume**, après les Etats-Unis.
- **1/4 de l'APD française** (et l'essentiel de nos dons) transite par le canal européen (enjeu de redevabilité à l'égard du Parlement et de l'opinion publique)
- **Des atouts pour l'aide européenne:** effet masse, infrastructures, présence universelle des délégations, compétence sur nombre de politiques ayant un impact sur les PED (commerce, PAC, pêche, environnement), expérience en matière d'intégration régionale).

(1) 2009: € 67,9 milliards et 69,3% en intégrant le FED et la BEI

Les instruments de l'aide extérieure

2007-2013

(source RP Bruxelles)



Les instruments de l'aide extérieure

2007-2013



Engagements annuels moyens : près de 10 Mds €

- **IPA (9 pays) 1,6 Md €**
- **IEVP (17 pays) 1,6 Md€**
- **10ème FED (78 pays et 20 PTOM) 3,7 Md€**
- **ICD (48 pays) 1,4 Md€**
- **ICD Sucre (18 pays ACP) 180 M€**
- **ICD Thématiques (145 pays) 800 M€**
- **IEDDH 160 M€**
- **IS 290 M€**
- **Sûreté nucléaire 75 M€**



L'AFD et la Commission Européenne

Des divergences théoriques aux cofinancements


Point de départ: 2000 - 2005 une relation « compliquée » entre l'AFD et la CE:

- **Au niveau institutionnel : un déficit de crédibilité des bilatéraux auprès de la CE et une réticence encore forte de la Commission à considérer les agences bilatérales ;**
- **Sur le terrain : Des modalités d'approche instrumentale divergentes (ex : consacrer 50 % du FED à l'aide budgétaire); une marge de négociation faible avec la CE dans l'articulation du FED avec les projets bilatéraux; des procédures encore trop rigides (cf projets hydraulique pastorale au Tchad ou Ecotourisme au Maroc)**

Pourtant :

- **Une collaboration quasi quotidienne** des Agences et des Délégations de l'UE (au sein des cadres de concertation des politiques sectorielles, des projets communs, des mécanismes d'aide budgétaire auxquels l'AFD est partie prenante)
- **Un cofinancier majeur** pour l'AFD (une majorité de cofinancements avec la **BEI** en raison du « logiciel commun » qui relie la Banque à l'AFD)

Ouvertures de mécanismes financiers pour une action commune plus simple et plus forte



2008 : le processus d'accréditation

- L'accréditation de l'AFD en mai 2008, sur 6 critères d'« euro-compatibilité »
- Elle permet de gérer des fonds européens en utilisant nos propres procédures.
- Elle permet de recourir à la procédure dite de « **Gestion centralisée indirecte** » : La Commission **délègue** à un organisme public national ou à un organisme privé ayant mission de service public (ex: agence de développement d'un Etat Membre, par ex KfW, AFD..) la gestion de son aide

Les 6 critères pour rendre l'AFD « euro compatible » :



- des **procédures de passation des marchés et d'octroi de subventions** transparentes, non discriminatoires et empêchant tout conflit d'intérêts,
- un **système de contrôle interne efficace et efficient** portant sur la gestion des opérations et prévoyant une séparation effective des fonctions d'ordonnateur et de comptable ou des fonctions équivalentes,
- un **système comptable** permettant de s'assurer de la bonne utilisation des fonds communautaires et de refléter cette utilisation dans les comptes des Communautés,
- un dispositif **d'audit externe indépendant**,
- un **accès public à l'information** au niveau prévu par la réglementation communautaire,
- une **publication annuelle a posteriori des noms des bénéficiaires** des fonds en provenance du budget.

Les modes de gestion de l'aide

(source RP Bruxelles)

Cf. Guide des procédures de la Commission (Practical guide to contract procedures - PRAG - novembre 2010)

Gestion **centralisée** :

a) directe :

- pouvoir adjudicataire : Commission, ou Délégation UE (déconcentration)
- la Commission agit pour le compte du pays bénéficiaire
- convention de financement avec le pays bénéficiaire

b) indirecte :

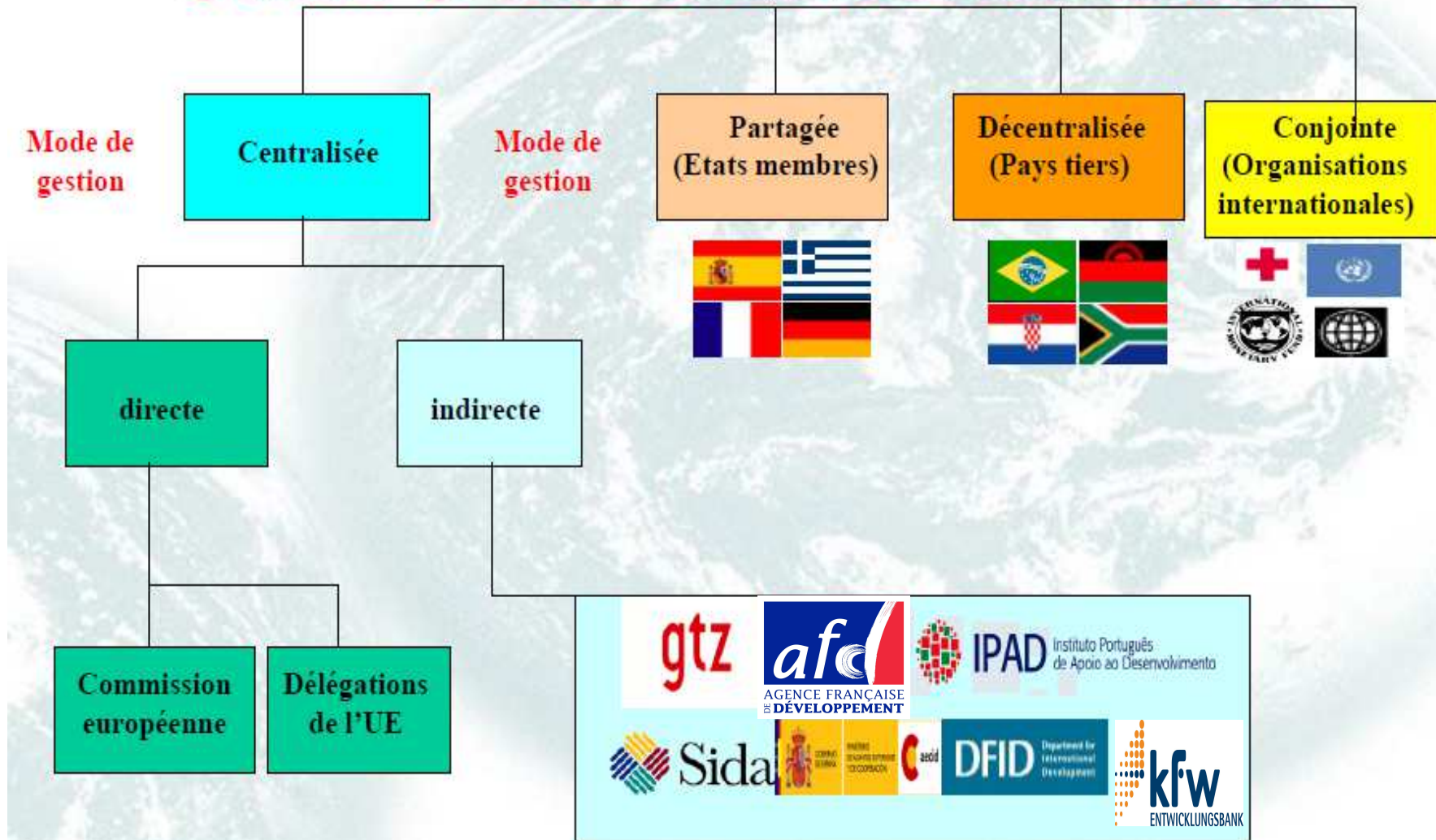
- La Commission délègue à un organisme public national ou à un organisme privé ayant mission de service public
- ex: agence de développement d'un Etat Membre, par ex KfW, AFD..
- choix entre les règles de la CE ou celles du délégataire

Gestion **conjointe** :

- la commission confie pour certaines tâches le pouvoir adjudicataire à une organisation internationale (ex: Nations-Unies, Banque Mondiale, autre banque de développement multilatérale)
- Accord de contribution
- Procédures de l'organisation internationale

Les modes de gestion de l'aide (source RP Bruxelles)

QUI FAIT QUOI SELON LE MODE DE GESTION ?



Les délégations et transferts de fonds



- La **coopération déléguée** est un instrument conçu pour promouvoir les **cofinancements entre la Commission européenne et les Etats membres** (ou leur agence d'aide bilatérale).
- De manière générale, une délégation de gestion suppose un **cofinancement** de la part de l'AFD. La nature du cofinancement peut être *sous forme de prêt ou sous forme de dons* de la part de l'AFD.
- Les « **délégations** » correspondent à des fonds mis à disposition des Etats membres par la Commission alors que les « **transferts** » correspondent à des fonds mis à disposition de la Commission par les Etats membres

Les facilités d'investissement et les fonds

fiduciaires :

- Les facilités d'investissement constituent une nouvelle modalité d'octroi de fonds. L'objet des facilités est de **consacrer des fonds** sous forme de dons à des **types particuliers de projets ou de secteurs** et de réaliser ceci grâce à divers moyens, y compris l'appui à la préparation de projet.
- La Commission a créé des facilités et fonds fiduciaires pour répondre aux spécificités des **différents secteurs** de développement et **des zones géographiques** d'intervention et **mixer les ressources de la CE avec celles de bailleurs et d'agences bilatérales**
- L'objectif est de **mobiliser les financements de l'ensemble des institutions financières européennes** de développement pour soutenir l'action extérieure de l'Union Européenne et en renforcer la visibilité.

De nouvelles ressources financières : Délégations et transferts ~~de fonds - Fonds infrastructures pour l'Afrique - - Facilité de voisinage (FIV) - LAIF- IFCA - IFA~~

- Facilité Cotonou
- Facilités Eau et Energie : appels à projets
- Facilité Sécurité Alimentaire : appels à projets
- **FFIA**: Fonds Fiduciaire Infrastructures pour l'Afrique (2007)
 - cofinancement prêts/dons
 - Structure de gouvernance spécifique au travers de la BEI
- **FIV**: Facilité d'Investissement pour le Voisinage (2008)
 - cofinancement prêts/dons
 - depuis mai 2008, pour 170 m€ accordés en dons, capital mobilisé global de 7,3M€ avec un effet de levier de 43 pour 1
- **LAIF, IFCA** : Facilité Am. Latine, Facilité Asie centrale (création en 2009)
- **IFA** : Facilité Asie (création en 2011) et en projet Caraïbes, Pacifique

Les cofinancements avec la Commission Européenne

Coopération Déléguée (M€)	Commission Européenne → AFD	Ressource de la Commission	Cofinancement AFD	total projets(*)
			119	123
	AFD → Commission Européenne	Ressource de l'AFD	Cofinancement Commission	total projets
		38,5	170	208,5
Mixages ressources Prêts/Dons (M€)	Contribution France/AFD	Total des subventions reçues	Cofinancement AFD des projets	Montant total des projets(*)
Fonds ITF	10	74	473	1 191
Facilité FIV	15	132	609	6 230
Facilité LAIF		5	535	738
Total		211	1617	8159

(*) Montant indicatif en fonction des données disponibles

Les fonds et facilités en quelques chiffres clés



1- Facilité eau ; 2ème appel à proposition (9ème FED)

- L'AFD a soutenu **15 ONG** pour présenter des projets. **10 ONG** ont eu accès aux fonds européens.
- En cofinçant à hauteur de 7,5 millions Euros les 10 ONG, l'AFD a permis de lever 24 millions Euros de fonds européens en leur faveur.

2- Facilité énergie, appel à proposition (290 M euros)

- L'AFD a soutenu **3 ONG**, dont **2** ont eu accès aux fonds de l'UE.
- En cofinçant à hauteur de 2 M, les ONG ont levé 4,5 M de subventions européennes

3- Fonds fiduciaires infrastructures pour l'Afrique

- L'AFD, au nom de la France, a versé 10 millions d'euros dans le fonds fiduciaires.
- Le réservoir de projets, en l'état, montre que l'AFD devrait - en première approche - percevoir environ 120 à 130 millions d'euros de subventions au titre de financements d'études, d'AT et de bonification de taux d'intérêts.

4- La facilité d'investissement pour le voisinage

- Depuis mai 2008, pour promouvoir les investissements publics, 132 M € de subventions ont contribué au financement de 15 projets représentant 6.2 Mds € d'investissements.
- Le réservoir de projets pour 2010 s'élève à plus de 4 milliards EUROS, dont 2 milliards cofinancés par le consortium AFD-BEI-KfW.

L'AFD et l'Europe : c'est aujourd'hui...



1. Une organisation en réseau

- Une équipe dédiée au siège RXP/REL
- Un bureau de liaison à Bruxelles Des référents Europe et un conseiller DO
- Des détachés dans les institutions communautaires et les agences bilatérales (*DEVCO, KfW*)
- Un réseau d'agences sur le terrain

2. Un portefeuille croissant d'opérations

- Fonds Fiduciaires (*FIV, FFIA, ICFA, LAIF...*)
- Délégations & transferts de gestion avec la Commission
- Cofinancements & délégations avec des bilatéraux (*KfW, AECID, DFID...*)

L'AFD et la Commission Européenne

Vers une complémentarité des instruments européens

Avancées: des mixages prêts/dons rendus possibles :

- Visibilité conjointe et valorisation d' « **opérations européennes** »
- Des financements d'opérations de plus **grande envergure** associant plusieurs institutions financières
- Des **subventions** européennes qui viennent compléter les **prêts** et créer des « montages financiers » performants (**bonifications, assistance technique**) : **valorisation de notre savoir faire en matière de mixage de ressources et d'ingénierie**
- Pour les **bailleurs bilatéraux** : accès aux subventions européennes, réelle coordination entre bailleurs européens bi et multilatéraux ; effet de levier, valeur ajoutée et additionnalité
- Pour la **CE** : vers une profitabilité économique, sociale et environnementale et une économie structurelle du don avec des **impacts renforcés** et une règle (les 3 C: coordination des politiques, complémentarité, cohérence des politiques)



Quelles suites?

Quelles suites? Côté CE



1. Côté CE: davantage de simplification et d'innovation financière

Les nouveaux mécanismes de partenariats financiers promus *via* la révision du règlement financier :

- Simplification des modes opératoires pour faciliter et promouvoir les coopérations financières

Le mixage des ressources prêts/dons prioritaire :

- Création de nouvelles facilités
- Mise en place d'une **plateforme** de dialogue et d'optimisation des mécanismes de **mixage des ressources** financières prêts/dons

L'Ouverture des ressources financières à de nouveaux acteurs,

L'Elaboration de positions communes

Une Commission qui pourrait se positionner face à la Banque Mondiale, au système onusien (capacité d'influence, voix européenne) ou à d'autres grands bailleurs

Quelles suites? Côté AFD



2. Des relations opérationnelles AFD- CE à poursuivre

- Les fonds et facilités : un rôle majeur à maintenir, notamment dans la conception des facilités et leur gouvernance ;
- La coopération déléguée : nécessité d'adapter nos pratiques à celles de la Commission
- L'avis de la délégation est déterminant → nécessité d'associer suffisamment en amont la délégation à la demande financement en renforçant notre rôle dans le cadre de la programmation conjointe et le travail sur le terrain avec les Délégations UE et en ciblant pour les délégations des tailles « minimales » de financements;
- Associer d'autres partenaires européens et lever le quiproquo qui persiste sur la « rebilatéralisation »
- Bien argumenter la contribution du projet à la stratégie européenne dans le pays (la région) concernés

Quelles suites? Côté AFD



- **Climat, Agriculture, mais aussi Outre mer ? autres bailleurs bilatéraux européens ? Collectivités locales françaises ?** : l'UE est demandeur de l'expertise de l'AFD et de ses propositions pour des actions concertées et des définitions de stratégies « Europe »
- Une **organisation** à valoriser
 - Un bureau à **BXL**, une équipe au siège **RXP/REL**, des correspondants à la **DO** et une coordination accrue avec les agences
 - Un réseau de détachés qui se renforce
- Des **supports** pour les opérationnels :
 - **Guides et modes d'emploi opérationnels** (vade mecum délégations, facilités)
 - **Formation des équipes**
- Une **stratégie Europe** à l'AFD:
 - Un document de référence stratégique (MAEE, Min Fi): **Stratégie Française pour la Politique Européenne de Développement**
 - Une déclinaison interne de cette stratégie Europe
 - Des avancées opérationnelles à consolider (cofinancements, effets de levier, délégations de gestion)